

**COMMUNE DE SAINTE NEOMAYE**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 16 octobre 2023**  
**PROCES-VERBAL**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-trois, le 16 du mois d'Octobre, à 20h00 heures, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-NEOMAYE.

Présents : Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Daniel THIOT, Valérie BRIAUD, Francis TESSERAU, Henry BURGAUD, Patrice DORAY, Sabine DUSSART, Patrick LAMORT, Florence MENARD, Delphine PELLERIN, Mickaël ROBIN, Jean VIGNET.

Absentes excusées : Elodie ROULLET qui donne pouvoir à Florence Ménard, Stéphanie LEPAULMIER qui donne pouvoir à Delphine PELLERIN.

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 12 Octobre 2023, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Roger LARGEAUD, Maire, pour une séance ordinaire.

**Vérification du quorum :**

13 élus présents : Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Daniel THIOT, Valérie BRIAUD, Francis TESSERAU, Henry BURGAUD, Patrice DORAY, Sabine DUSSART, Patrick LAMORT, Florence MENARD, Delphine PELLERIN, Mickaël ROBIN, Jean VIGNET.

2 élus Absentes excusées : Elodie ROULLET qui donne pouvoir à Florence Ménard, Stéphanie LEPAULMIER qui donne pouvoir à Delphine PELLERIN.

Désignation de la secrétaire de séance : Sabine DUSSART.

Après lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 18 septembre, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

**Ordre du jour de la séance :**

- \* Demande de modification du PLUi, requête au commissaire enquêteur
- \* Remboursement des frais de missions des élus congrès des maires
- \* Prix de vente des derniers terrains lotissements « le clos des terriers » et « les jardins des Fontenelles
- \* Tarif cantine scolaire adultes
- \* Programme d'animation parentalité
- \* Prise en charge des frais de destruction des nids de frelons asiatiques
- \* Paiement des honoraires de l'avocate
- \* Questions diverses
  - Fête de la musique, sécurité et premiers secours.

Présence du Président et de la Directrice du SERTAD : Présentation du Projet du futur château d'eau.  
Diffusion d'un diaporama avec étude d'ombrage.

## URBANISME 2-1

### Demande de modification du PLUi, requête au commissaire enquêteur

2023-048

Monsieur le maire rappelle aux élus que le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est en cours d'enquête publique. Sur notre commune, un espace « dent creuse » situé en plein bourg est réparti en 3 zones une première partie en AU (A Urbaniser), une deuxième partie en 1AU (A Urbaniser ultérieurement) et une troisième partie en UD (Urbanisable en bourg). Sur cet espace la Commune souhaite porter un projet d'aménagement qui aurait l'avantage de combler un espace urbain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches auprès du Commissaire Enquêteur pour demander la modification de classement de ces parcelles afin que le projet d'aménagement puisse être réalisé.

## FINANCES LOCALES 7-10

### Remboursement frais de séjour et de déplacement au congrès des maires

2023-049

Vu les articles L.2123-18 et L.5211-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire expose que le congrès des maires se déroulera à Paris du 21 au 23 novembre 2023. Cette année les séances de débat auront pour thème « *Communes de France attaquées, République menacée* ».

Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal que les frais de transport et de séjour (hébergement et restauration) directement en lien avec ce mandat spécial soient remboursés aux élus participant cette année, à savoir : Roger LARGEAUD, Delphine PELLERIN, Florence MENARD, Stéphanie LEPAULMIER et Patrick LAMORT, sur présentation d'un état de frais accompagné des pièces justificatives.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le remboursement de l'ensemble des frais de séjour et de transport du congrès des Maires et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents afférents à ce dossier.

### Prix de vente des derniers terrains des lotissements communaux

2023-050

Monsieur le Maire explique aux élus qu'il convient de fixer les prix des dernières parcelles de nos lotissements communaux : « les Jardins des Fontenelles » et « les Terriers 2 et 3 » ; en tenant compte de la forte augmentation du coût de la construction (prix des matériaux, normes RE-2020 et sismique) et de la hausse des taux d'emprunt. Sachant que nos coûts de viabilisation sont amortis et qu'au budget 2023 nous avons transféré le résultat positif des lotissements au budget principal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, de fixer les prix de vente suivant pour les dernières parcelles : le lot 6 des terriers 3 au prix de 35.000 € ; Au « Jardin des Fontenelles » le lot A au prix de 32.000 € ; le lot 1 au prix 33.000 € ; le lot 2 au prix 32.000 €.

### Cantine scolaire – Tarif adulte

2023-051

Afin de faciliter l'accès à la cantine, le Conseil Municipal souhaite élargir le tarif appliqué au personnel communal aux enseignants et intervenants scolaires.

Les tarifs restent inchangés, seules les catégories changent.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier les 3 catégories de tarifs de la cantine scolaire comme suit :

Enfants : 3,15 euros

Personnel communal, enseignants et intervenants scolaires : 3,60 euros

Adultes (autres) : 5,80 euros

### **Prise en charge des frais de destruction des nids de frelons asiatiques**

**2023-052**

Monsieur le Maire informe que par délibération en date du 29 avril 2019 la Commune avait décidé de prendre en charge les frais de destruction des nids de frelons asiatiques. Ayant adhéré à l'association FDGDON79 (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes nuisibles), la Commune bénéficie d'un tarif préférentiel. Cependant, il avait été omis de préciser que toutes factures émanant d'entreprises spécialisées seraient prises en charge par la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la modification de cette délibération.

### **Païement des honoraires de l'avocate de la commune**

**2023-053**

Monsieur le Maire informe que, dans le cadre de l'affaire de la passerelle du Grand Moulin, un particulier habitant La Crèche a contesté l'arrêté de fermeture auprès de Mme la Préfète. La préfecture lui a répondu que la procédure était totalement justifiée.

Ce particulier, ainsi qu'un autre habitant de La Crèche, viennent de saisir le Tribunal Administratif de Poitiers. Il est donc nécessaire de défendre les intérêts de la commune auprès de cette juridiction. Notre défense sera confiée à Maître Jessy RENNERT, avocate au barreau de Poitiers, spécialiste en droit public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à régler les honoraires de notre avocate et à engager toutes procédures pour défendre les intérêts de la collectivité.

## **AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES 8-9**

### **Programme d'animations parentalité**

**2023-054**

Céline RIVOLET, Première Adjointe, rappelle la satisfaction des familles et des professionnels de la petite enfance lors du mois de la parentalité organisé conjointement avec la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre.

Elle indique qu'il serait très intéressant d'organiser tout au long de l'année des animations, ateliers et conférences, à destination de la petite enfance, des professionnels de la petite enfance et des parents. Cela représenterait un budget de 5 090 euros et nous serions susceptibles d'obtenir autour de 80% de subventions soit, un coût pour la commune d'environ 1 000 euros, pour 2 à 3 animations mensuelles. Céline RIVOLET précise que le matériel commandé pourrait servir à tous.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire ou son représentant à signer les contrats et documents à intervenir ainsi qu'à déposer toutes demandes de subventions aux organismes susceptibles de soutenir ce projet, CAF, MSA et Conseil Départemental.

Céline RIVOLET va contacter les assistantes maternelles de Sainte-Néomaye et des flyers seront distribués aux familles, notamment par le biais de l'école afin de diffuser le plus largement possible ces évènements.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Fête de la musique, sécurité et premiers secours :**

Afin d'assurer au mieux la sécurité du public et la réussite de cet événement, depuis quelques années nous demandons la présence de 2 vigiles et 1 maître-chien. Cela rassure les familles et calme quelques échauffourées. L'an prochain la fête sera un vendredi, ce qui devrait amener encore plus de public.

Aussi, Monsieur le Maire propose de faire intervenir en prévention un poste de premier secours qui sera installé à proximité du public et d'augmenter la présence des vigiles : 2 vigiles et 1 maître-chien resteront présents au milieu de la foule, 1 maître-chien couvrira les parkings.

Cela représenterait un coût global de 2500 €.

**Enceintes salle des fêtes :**

Il est évoqué la possibilité de mettre à disposition du public des enceintes à la salle des fêtes.

La connexion se ferait par Bluetooth et la prestation serait incluse dans le tarif de location de la salle des fêtes. Le conseil, à l'unanimité, accepte la mise à disposition gratuite de ces enceintes.

**Parking sur l'aire de pique-nique :**

Monsieur le Maire répond que les agents ont été très sollicités par les travaux de l'école mais que le parking sur l'aire de pique-nique sera réalisé.

**Pontons pour les personnes faisant du canoë-kayak :**

Delphine PELLERIN demande s'il est possible d'installer des pontons pour les personnes faisant du canoë-kayak. Monsieur le Maire répond qu'une étude sera réalisée pour étudier la faisabilité d'en faire un vers le pont, il s'interroge sur le coût d'une réalisation comme celle-ci et suggère de voir avec le Club de Saint-Maixent-l'École et la COM-COM.

**Convention pour les lavoirs de La Chesnaye et Les Fontenelles pour les salamandres :**

La salamandre est présente aux lavoirs de la Chesnaye et des Fontenelles. Cet animal est terrestre mais assure sa reproduction dans l'eau. Un aménagement a été réalisé pour permettre la sortie du bassin des jeunes salamandres.

<b>¼ D'HEURE CITOYEN</b>
--------------------------

**- Un enregistrement des conférences est-il envisageable sur le site ?**

Monsieur le Maire et Céline RIVOLET émettent des réserves sur ce point et n'en connaissent pas la faisabilité.

Monsieur le Maire rappelle que le rassemblement devant le Monument aux Morts le samedi 11 novembre se fera à 9h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Prochaine réunion, le lundi 4 décembre 2023 à 19h00.

Le Maire,

Roger LARGEAUD

La secrétaire,

Sabine DUSSART